

Sommaire

- La vie du CBE p. 1
L'annuaire des entreprises
- Le Pass Entreprendre p. 2
Les dernières brèves
Agendas

Edito

Depuis sa création, le CBE a multiplié ses efforts dans la mission qui lui a été confiée par le Syndicat Intercommunal du Val de Seine.

A savoir : participer au développement de la création d'entreprise sur le territoire du Val de Seine. C'est ce que nous avons fait au cours des trois années qui viennent de s'écouler et qui s'est matérialisé par la mise en place d'un dispositif unique d'accompagnement global des créateurs « Pass Entreprendre en Val de Seine ».

Depuis Juin 2004, en application des statuts du CBE, une nouvelle équipe a été mise en place. J'ai reçu mandat de celle-ci pour assurer de nouveau la Présidence sur une durée de trois ans.

Notre effort, pour cette période, sera pour partie de se concentrer sur la problématique de l'Emploi en Val de Seine. Plus précisément, aider les entreprises du territoire à se développer en leur proposant des soutiens en matière de recrutement, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mais aussi en leur proposant la mise en place de lieux d'échanges avec un objectif centré sur l'évolution de l'emploi en Val de Seine.

L'ensemble de ces actions devrait permettre d'impulser de façon sensible le développement économique du Val de Seine.

Le Président,
Daniel SALVARY

La vie du CBE

Aide à la création d'entreprise
Prêt à taux zéro



Signature d'une convention de réactivation du bassin de l'emploi entre l'Etat et EADS SPACE Transportation

Le 29 juin dernier, en présence de Monsieur Daniel SALVARY, Président du CBE et Monsieur Jean-Marie RIPART – Directeur du CBE et Responsable Technique de la Plate forme Val de Seine Initiatives, EADS SPACE Transportation a conclu avec l'Etat la première convention de réactivation du Bassin de l'emploi de la vallée de Seine.

Conclue pour une durée de trois ans, EADS ST s'engage à soutenir la création de nouveaux emplois et investira 480 000 € dans différentes actions à destination des PME et PMI locales afin de favoriser l'émergence d'activités nouvelles et innovantes, la reprise ou la création d'entreprises par essaimage, le financement d'actions de formation ou encore l'aide à l'insertion et à la formation professionnelle.

C'est dans ce cadre que Nadia NEVE-PICHARD a rejoint l'équipe de Val de Seine Initiatives, afin de répondre au mieux à la demande de plus en plus importante des porteurs de projet des 15 communes de la Plate forme, en les soutenant et les accompagnant dans leur création d'entreprise.

Lors de la signature de cette convention aux Mureaux, avec Hervé GUILLOU, PDG d'EADS-ST et Marc MILLIOTTE, directeur de l'Etablissement, le Préfet des Yvelines, Bernard NIQUET, a tenu à exprimer « sa fierté et sa satisfaction de conclure au nom de l'Etat ce partenariat » avec EADS ST.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2004, était la première de ce genre signée en Yvelines.
CBE du Val de Seine 29/06/2004

Nadia NEVE PICHARD
Animatrice PFIL
n.neve@cbe-valdeseine.org

VAL DE SEINE INITIATIVES
Tél 01 30 04 11 82
Fax 01 30 04 11 85

RAPPEL Annuaire des entreprises

Grands nombres d'entreprises utilisent notre annuaire dans la recherche d'éventuels clients, partenaires, fournisseurs. Pour cela, beaucoup d'entre eux ont vérifié leurs données (source INSEE), si nécessaire ont effectué des mises à jour, via un login et mot de passe (à demander par mail à l'adresse suivante : a.henry@cbe-valdeseine.org)

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site cbe-valdeseine.org rubrique *annuaire des entreprises* pour vérifier votre fiche profil.

Le Comité de Bassin d'Emploi depuis sa création participe au développement de la création d'entreprise sur le territoire du Val de Seine. Afin de susciter les initiatives créatrices d'emplois, de valoriser les compétences réelles de publics en difficulté, de mieux repérer les projets existants et d'apporter un appui aux porteurs de projet, le CBE a initié depuis 1998 différentes actions :

- La promotion de l'initiative entrepreneuriale (journée de la création d'entreprise, les matinales de la création...)
- L'organisation sur le territoire d'un lieu d'accueil et d'information en direction de tout porteur de projet
- La création d'un dispositif d'accompagnement gratuit de tous les porteurs de projet
- La création et l'animation d'un outil de financement de la création avec la Plateforme d'Initiative Locale

Fort de cette expérience d'ingénierie dans ce domaine, Le Comité de Bassin d'Emploi du Val de Seine souhaite à présent répondre aux besoins d'appui consolidé des créateurs en renforçant ses actions et en sécurisant leur parcours.

Dans cette optique les porteurs de projets qui souhaitent s'implanter sur le territoire du Val de Seine peuvent bénéficier d'un dispositif complet d'appui à la création d'entreprise par le biais d'un CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT avant et après création d'une durée de 18 mois.



Ce dispositif unique d'accompagnement global du créateur permet d'envisager sereinement la future activité !

Le Comité de Bassin d'Emploi du Val de Seine apporte :

- Un appui personnalisé pendant la phase de création sous la forme de rendez-vous réguliers durant six mois;
- Un appui technique pendant la phase de création sous la forme d'une mise à disposition d'un bureau équipé (mobiliers...) d'un poste informatique muni d'une connexion internet, avec un animateur spécialisé en multimédia, pour une durée limitée (2 jours par mois pendant six mois);
- Un suivi pendant au moins une année sous la forme de rendez-vous réguliers (minimum 1 fois par trimestre) et d'un appui téléphonique régulier.

Cette prise en charge GRATUITE du porteur de projet jusqu'à sa future fonction de chef d'entreprise s'effectuera dans le cadre d'un contrat d'engagement

Fatima DAKIRI

Chargée de Mission à la création d'entreprise
f.dakiri@cbe-valdeseine.org

CBE DU VAL DE SEINE

Tél 01 30 04 11 75
Fax 01 30 04 11 85

Brèves

SOCIAL

Santé au travail Visites médicales obligatoires. Tout salarié embauché doit passer une visite médicale. Ensuite, il est désormais soumis à des examens médicaux au moins tous les deux ans (**au lieu de tous les ans jusqu'en juillet 2004**) en vue de s'assurer du maintien de son aptitude au poste de travail. Certaines catégories de salariés demeurent cependant soumises à une réglementation particulière prévoyant une périodicité plus rapprochée des visites.

Formation Professionnelle : Aide au remplacement. A compter du 1^{er} janvier 2005, les PME pourront bénéficier d'une aide financière au titre du remplacement d'un salarié en formation professionnelle à condition d'avoir conclu une convention avec le préfet.

Formation en alternance : Contrat de professionnalisation, la marche à suivre
Depuis le 1^{er} octobre 2004, les entreprises peuvent embaucher via la nouvelle forme générique du contrat de formation en alternance : le contrat de professionnalisation. Un décret et une circulaire viennent d'apporter les dernières précisions permettant la mise en œuvre effective du dispositif.

FISCAL

Taxe professionnelle. Activités saisonnières : A compter de 2005, les cafés et discothèques qui exercent une activité saisonnière peuvent bénéficier de la réduction de

la valeur locative et la période d'activité saisonnière est calculée par semaines et non plus par mois.

Exonération des jeunes entreprises innovantes : Les entreprises qui bénéficient du statut de jeunes entreprises innovantes bénéficient d'exonérations d'impôts sur les bénéfices. Les modalités pratiques d'application de ces exonérations et, notamment, le mode de calcul du plafonnement de ces aides au regard de la réglementation européenne viennent de faire l'objet d'une instruction administrative.

Réforme de la redevance audiovisuelle : A compter du 1^{er} janvier 2005, il serait institué au profit des sociétés et de l'établissement public du secteur de l'audiovisuel une taxe dénommée redevance audiovisuelle adossée à la TVA pour les professionnels et à la taxe d'habitation pour les particuliers. Le fait générateur de l'imposition, détention de l'appareil, resterait inchangé. Son montant serait fixé à 116 € pour la métropole et 74 € pour les DOM.

Mesures fiscales pour les entreprises : Le mesure phare du projet de loi de finances pour 2005 est la suppression en deux ans de la contribution additionnelle de 3%. Le texte institue, par ailleurs, des exonérations en faveur des entreprises participant à un pôle de compétitivité et des crédits d'impôts, notamment pour les entreprises exportatrices et pour celles qui relocalisent leur activité en France.

Agendas

07 Décembre 2004

Conseil d'Administration du CBE

08 Décembre 2004

Signature de la convention d'adhésion de la ville de Verneuil sur Seine à la PFIL Val de Seine Initiatives.

14 Décembre 2004

Dernière conférence/débat au centre de formation professionnelle EDF aux Mureaux. « Anticiper et gérer les conflits en entreprise »
Inscription auprès du CBE.

26 au 28 janvier 2005

Que vous vouliez créer, reprendre, transmettre ou développer votre entreprise... » Le Salon des Entrepreneurs répond à toutes les questions qui vous trottent dans la tête.
<http://www.salondesentrepreneurs.com>
Invitations disponibles au CBE.

Réseau P3MIL

Organise un programme de formation (de février à juin) à destination des dirigeants d'entreprises en développement sur les thèmes suivants : négociation, contrats commerciaux, finance, fiscalité, RH, droit du travail, marketing, plan d'action commercial et stratégique ... Tous renseignements Réseau P3MIL au 01 69 85 24 20